

Direction d'école : l'urgence d'un autre projet

La première période de l'année scolaire a été épuisante à tous points de vue, en particulier pour les directrices et directeurs d'école. L'interruption du dialogue social rue de Grenelle sans arbitrage positif était un signe supplémentaire du peu d'attention porté à la direction et au fonctionnement de l'école par le ministère.

En réponse aux attentes fortes des équipes, le ministère limite pour l'instant et suite aux différents groupes de travail ses propositions à :

- La sanctuarisation des 900 postes consacrés aux décharges des écoles de 3 classes et moins, confirmant que jusqu'ici de nombreuses directrices et directeurs n'avaient pas l'assurance d'en bénéficier pleinement.
- Un contingent de 600 postes supplémentaires destinés aux décharges de direction, contingent bien insuffisant pour améliorer les décharges de 44 455 écoles.
- Des services civiques en nombre limité pour assurer l'aide administrative. Ce faisant, le ministère fait le choix de l'instabilité et de la précarité comme d'une charge de travail supplémentaire pour les directeurs et directrices d'école.
- Une enveloppe budgétaire de « revalorisation » et des choix qui pourraient faire baisser l'actuelle rémunération de certains directeurs et directrices de 250€ par an.
- Deux journées de formation qui ne pourront pas être mises en place, faute de de moyens de remplacement.
- Une absence de mesure concernant l'allègement des tâches administratives, alors que cela ne requiert aucun poste supplémentaire.

Les directrices et directeurs veulent pouvoir se concentrer sur le cœur de leur fonction : animation de l'équipe, suivi des élèves, lien aux familles... Pour cela, il faut une augmentation du temps de décharge pour toutes les écoles, une aide administrative et au fonctionnement de l'école pérenne, la suppression des tâches inutiles, une réelle formation et une meilleure rémunération.

Pour mettre l'école au service des élèves et mettre en place ces mesures indispensables dès la rentrée prochaine, il est indispensable et urgent de donner les moyens nécessaires en les programmant sur plusieurs années.

Alors que le ministère s'apprête à dévoiler ses arbitrages, le SNUipp-FSU redonne la parole aux personnels en demandant de juger les propositions faites par le ministère au travers d'une consultation qu'il lancera dès demain.

Paris, le 7 décembre 2020